



Notification d'opposition à tiers détenteur (urgent)

Par **emmanuelle87**, le **05/10/2011** à **13:12**

Bonjour,

Je ne suis pas certaine d'avoir choisi la bonne catégorie pour poser ma question, je m'en excuse.

Voilà mon problème, ma mère est décédée il y a plus de trois ans. Deux ans après sa mort les huissiers m'ont contactée pour régler des impayés de frais d'hospitalisation. Elle n'avait apparemment plus de couverture sociale. Le montant de la dette s'élevait à 1800euros. J'ai 23 ans, je suis étudiante et salariée à temps partiel à côté, mais mes revenus ne me permettent pas de payer cette somme.

A noter que, avant que les huissiers se tournent vers moi, l'hôpital a très certainement tenté de joindre mon père, mais celui-ci ne donne aucune nouvelle (alcoolique, et dépressif....) et ne s'occupe de rien. De plus, il est insolvable puisqu'il ne travaille pas.

Bref, tout ça pour dire que, après avoir réglé simplement 240e de la dette, et après avoir essayé de constituer un dossier auprès d'une assistante sociale de la sécurité sociale, personne n'a pu m'aider (l'assistante sociale m'a dit que c'était à mon père de faire le dossier) j'ai donc abandonné toute tentative d'obtenir une aide, et j'ai abandonné l'échéancier auquel je m'étais engagée... (100euros par mois au début, puis 70e mais trop élevé)

J'ai reçu en fin de semaine dernière une notification d'opposition à tiers détenteur (fallait s'y attendre.) Ce courrier me dit que la trésorerie du CHU va directement "se servir" sur mon compte. Autant vous dire que je suis très loin d'avoir la somme demandée (mon salaire et de 470e)

J'aimerais éviter tout souci bancaire et surtout me sortir de cette histoire, mais je n'ai pas de solution, si ce n'est reprendre l'échéancier en le revoyant à la baisse.

Si je leur écris un courrier, vais-je pouvoir échapper à la saisie des sommes correspondant au montant des créances ?

Si quelqu'un peut m'éclairer sur ce que je dois faire, ça m'aiderait bien, cette histoire me bouffe et je ne fabrique pas l'argent... Merci d'avance.